

Contrat social autre

Article premier

Le but de toute institution organisant la cité, est le **maintien de droits imprescriptibles et participatifs de l'éco citoyen, et l'établissement de conditions tant de métier que privées, pour qu'il développe toutes ses facultés .Chaque éco- citoyen a un don dont il fait profiter la** collectivité .il n'y pas de hiérarchie de qualité, ou d'importance entre les dons des hommes, quelles que soient leur apparentes différence de choix de croyances ou d'origine géographique 'intelligence a une forme multiple, et chaque homme est intelligent .

Article second

Les principaux droits de l'Eco citoyen sont ceux de pourvoir à la **conservation de ses conditions d'existence et de développement personnel et de sa Liberté de façon durable et acceptable par les générations futures .**

Article troisième

L 'égalité des doits et des devoirs de l'Eco citoyen , un Ethique laïque de référence, sont fondée sur une distinction entre la **propriété collective de bien communs** , qui ne peuvent être en aucun cas privée, sur toutes mesures visant préserver pour les générations futures la planète, maison des hommes . La propriété de l' éco -citoyen est le fruit de son travail dont me salaire ne dépend plus du prix des ressources de la terre, mais de son travail de coopération dans la collectivité.

Article quatrième.

**La liberté est le pouvoir de l'éco-citoyen** (et de l'éco -citoyenne) d'exercer à son gré, toutes ses facultés. Elle a pour règle la Justice, les droits d'autrui pour bornes et la loi « éconologique » pour borne. Une socialisation fournie par le système éducatif d'ensemble forme l 'éthique avec laquelle il fonde sa liberté au sein de ses milieux de vie auquel il coopère.

Article cinquième

**Le droit de s'exprimer, de manifester ses opinions** de toutes les façons, de s'assembler, de réfléchir aux problèmes sociaux, économiques ou de catégories socio professionnelles, s'assortit d'une pratique de collégialité, de préparation des textes assorties d'une information éclairée des experts sur le plan scientifique ou d'éthique avant de remonter aux législateurs dont le statu et le rôle sont redéfinis ainsi que ceux qui font fonctionner l'exécutif ;

Article Sixième

**Le niveau des salaires, celui des prix**, sont bornés par une création monétaire proportionnelles aux richesses produites et au travail effectué par chacun dans une idée de juste prix et de juste salaire de nature à satisfaire les besoins de chacun compte tenu de l' état

de la nature et de ses possibilités forcément limitées en fonction de la croissance démographique ; la fiscalité n'est pas déconnectée de l'idée de Juste équilibre, elle est soulagée par la disparition de dépenses énergétiques dépendant de l'énergie fossile, remplacée par une énergie nouvelle, combinée selon toutes sortes de procédés mis au point par les inventeurs et les scientifiques. Développement de procédés n'étant plus bloqué par des oligarchies désormais illicites.

#### Article Septième

Il ne peut être porté préjudice ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à la vie privée, ni à la propriété individuelle ni à l'existence de nos semblables. La sûreté inclue un contrôle sévère des médias ne dépendant que partiellement dans la propriété desdits médias et employant des salariés payés par l'état.

#### Article huitième

**Tout commerce, toute institution financière pratiquant le monopole ou spéculant sur les hommes et les produits** sont par principe immoraux interdits, illicites et donc condamnables. Les exactions sont condamnées par une justice internationale. La création monétaire est contrôlée et régulée par des organismes assermentés.

#### Article neuvième

La société est obligée de **pourvoir à la subsistance, à la santé et à l'éducation** de tous ses membres, les biens publiques de transport, et de fourniture d'énergie, en assurant les moyens de subsistances et de salaires définis par la coopération choisie en fonction des dons de chacun avec une équité de considération de tout travail.

#### Article Dixième

Une situation d'extrême dénuement est devenue impossible du fait de l'établissement d'un  **salaire minimum par personne dès sa naissance** ; une échelle de salaires relève plus de l'ancienneté que d'une hiérarchie du mérite, ou de l'exercice d'une cupidité. Le travail relève plus d'un métier que d'un emploi ; le chômage n'existe pas, ne dépendant plus de l'état du marché international. Et le système monétaire étant contrôlé, la santé est devenue un droit pour tous. Nul ne peut rester oisif sans coopérer à une utilité collective. La technologie assure les travaux pénibles ; les générations de troisième âge trouvent l'encadrement nécessaire à la fin de vie dans chaque région dans le confort et la dignité : cela va de l'aide ménagère, aux soins infirmiers, au séjour dans des maisons individuelles équipées, aux structures de dépendance à taille humaine.

#### Article cinquième

**Le droit de s'exprimer, de manifester ses opinions** de toutes les façons, de s'assembler, de réfléchir aux problèmes sociaux, économiques ou de catégories socio professionnelles, s'assortit d'une pratique de collégialité, de préparation des textes assorties d'une information éclairée des experts sur le plan scientifique ou d'éthique avant de remonter aux législateurs dont le statut et le rôle sont redéfinis ainsi que ceux qui font fonctionner l'exécutif ;

## Article Sixième

**Le niveau des salaires, celui des prix**, sont bornés par une création monétaire proportionnelles aux richesses produites et au travail effectué par chacun dans une idée de juste prix et de juste salaire de nature à satisfaire les besoins de chacun compte tenu de l'état de la nature et de ses possibilités forcément limitées en fonction de la croissance démographique ; la fiscalité n'est pas déconnectée de l'idée de Juste équilibre ,elle est soulagée par la disparition de dépenses énergétiques dépendant de l'énergie fossile, remplacée par une énergie nouvelle , combinée selon toutes sortes de procédés mis au point par les inventeurs et les scientifiques. Développement de procédés n'étant plus bloqué par des oligarchies désormais illicites.

## Article Septième

Il ne peut être porté préjudice ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à la vie privée, ni à la propriété individuelle ni à l'existence de nos semblables. La sûreté inclue un contrôle sévère des medias ne dépendant que partiellement dans la propriété desdits medias et employant des salariés payés par l'état .

## Article huitième

**Tout commerce, toute institution financière pratiquant le monopole ou spéculant sur les hommes et les produits** sont par principe immoraux interdits, illicites et donc condamnables. Les exactions sont condamnées par une justice internationale. La création monétaire est contrôlée et régulée par des organismes assermentés.

## Article neuvième

La société est obligée de **pourvoir à la subsistance, à la santé et à l'éducation** de tous ses membres, les biens publiques de transport, et de fourniture d'énergie , en assurant les moyens de subsistances et de salaires définis par la coopération choisie en fonction des dons de chacun avec une équité de considération de tout travail.

## Article Dixième

Une situation d'extrême dénuement est devenue impossible du fait de l'établissement d'un  **salaire minimum par personne dès sa naissance** ; une échelle de salaires relève plus de l'ancienneté que d'une hiérarchie du mérite, ou de l'exercice d'une cupidité . le travail relève plus d'un métier que d'un emploi ; le chômage n'existe pas, ne dépendant plus de l'état du marché international. Et le système monétaire étant contrôlé.la santé est devenue un droit pour tous. Nul ne peut rester oisif sans coopérer à une utilité collective.la technologie assure les travaux pénibles ; les générations de troisième âge trouve l'encadrement nécessaire à la fin de vie dans chaque région dans le confort et la dignité : cela va de l'aide ménagère , aux soins infirmiers, au séjour dans des maisons individuelles équipées, aux structures de dépendance à taille humaine .

## Article Onzième

La société doit favoriser de tous ses pouvoirs octroyés pour favoriser toute évolution rendue nécessaire par l'évolution démographique et climatique globale et mondiale

#### Article Douzième

Le peuple d'éco citoyens et d'éco citoyennes, est souverain : nulle décision globale ne peut être prise sans lui, il jouit d'une autonomie de décision en ce qui concerne l'évolution des catégories professionnelles et le gouvernement et son ouvrage est sa propriété

#### Article Treizième

Tout déviant ou contrevenant à des principes sont écartés de la vie courante de la société s'ils présentent un danger. Mais selon un barème de peines ; la philosophie première étant la réhabilitation progressive, la formation et l'éducation permanente et mise en contact avec la vie sociale tout en étant privé de certains droits.